

DELIBERATION CA0114-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 5 novembre 2019.

Objet de la délibération : Primes d'administration et pour charges administratives 2019-2020

Le Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les primes d'administration et pour charges administratives 2019-2020 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention.

Fait à Angers, le 15 Novembre 2019

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 23 novembre 2019

Primes d'administration (pour information)
Primes de charges administratives (pour vote)
 (01/09/2019 au 31/08/2020)

I- Primes d'administration (PA) et Primes de charges administratives (PCA)

A – Prime d'administration (PA) - POUR INFORMATION

Fonction	2019-2020	Prime avec RAFP
	Heures Equivalents TD	
Président	Décret 90-50 du 12/01/90	29 357,01 €
Directeur Polytech Angers	Décret 90-50 du 12/01/90	9 742,66 €
Directeur Institut Universitaire de Technologie	Décret 90-50 du 12/01/90	9 742,66 €
Directeur Institut d'Administration des Entreprises	Décret 90-50 du 12/01/90	9 742,66 €
Total		58 584,99 €

B – Prime de charges administratives (PCA) – au titre de l'administration de l'Université (Budget université)

Vice-Président CA	215	9 348,20
Vice-Président Recherche (CR)	215	9 348,20
Vice-Président Formation et Vie Universitaire (CFVU)	215	9 348,20
		28 044,60 €
Vice-Président Egalité, Ressources Humaines et Politique Sociale	215	9 348,20
Vice-Président International	215	9 348,20
Vice-Président Culture, Initiatives et Communication	215	9 348,20
Vice-Président Numérique et Patrimoine	215	9 348,20
		37 392,80 €
Vice-Président délégué à l'Innovation Pédagogique	123	5 348,04
Vice-Président délégué aux Relations avec les Milieux Economiques	123	5 348,04
Vice-Président délégué à la Valorisation Scientifique	123	5 348,04
		16 044,12 €
Directeur UFR Droit, Économie et Gestion	215	9 348,20 €
Directeur UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	215	9 348,20 €
Directeur UFR Sciences	215	9 348,20 €
Directeur UFR Santé	215	9 348,20 €
Directeur UFR Estuaire Tourisme et Culture	215	9 348,20 €
		46 741,00 €

Directeur SUIO-IP	123	5 348,04 €
Directeur SUAPS	123	5 348,04 €
Directeur SUMPPS	123	5 348,04 €
		16 044,12 €
Chargé de mission Egalité	36	1 565,28 €
Chargé de mission liaison lycées-université	36	1 565,28 €
Chargé de mission Handicap	36	1 565,28 €
Chargé de mission Lansad	36	1 565,28 €
Chargé de mission à la promotion de la langue française	36	1 565,28 €
Référent entrepreneuriat -université	36	1 565,28 €
Référent ISEP (budget propre DI)	24	1 043,52 €
Référent racisme-antisémitisme	24	1 043,52 €
Référent intégrité scientifique	24	1 043,52 €
Médiateur sportif de Haut Niveau	24	1 043,52 €
		13 565,76 €
Total	3630	157 832,40 €

C1- Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de la recherche (Budget recherche) -		
	2019-2020	
Fonction	Heures Equivalentes TD	Prime avec RAFP
Direction CDA	96	4 174,08 €
Direction STT (multi-site)	96	4 174,08 €
Direction BS	36	1 565,28 €
Direction ELICC	24	1 043,52 €
Direction 3M	24	1 043,52 €
Direction EGAAL	24	1 043,52 €
Direction SPI	12	521,76 €
Direction EDGE	30	1 304,40 €
Direction DSP	24	1 043,52 €
Direction ALL	24	1 043,52 €
Direction MathSTIC	30	1 304,40 €
Direction SML	12	521,76 €
Total	432	18 783,36 €

D - Prime pour charges administratives (PCA) – au titre de l'administration des campus de Cholet et Saumur		
	2019-2020	
Fonction	Heures Equivalentes TD	Prime avec RAFP
Administrateur du Domaine Universitaire de Cholet	123	5 348,04 €
Responsable du Pôle Universitaire de Saumur	69	3 000,12 €
Total	192	8 348,16 €

Total des primes :

243 548,91 €